

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 304

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 4 Octobre 2009
XVIII^{ième} Dimanche après la Pentecôte
Solennité de N.D. du Très Saint Rosaire

A propos des canonisations conciliaires.-

M. Paul Chaussée m'a fait remarquer que la réflexion, que m'a transmise un prêtre, et que j'ai diffusée dans le « Courrier » de dimanche dernier, conduisait au sedevacantisme. Raison pour laquelle, d'ailleurs, j'avais bien précisé que je lui laissais l'entière responsabilité de sa conclusion.

Tout d'abord, il me paraît indispensable de rappeler que je n'ai jamais été sedevacantiste et que je ne le suis toujours pas. Mais je comprends et je respecte ceux qui ont cédé à cette tentation. Je ne puis malheureusement que faire un condensé de la longue étude de Paul Chaussée (21 pages). Je pense lui être resté fidèle :

« Cette citation conduit inmanquablement au sedevacantisme selon le syllogisme bien connu :

- *Le pape est toujours infaillible.*
- *Or Paul VI en décembre 1965 a approuvé l'hérésie de la Liberté religieuse (par « Dignitatis humanae ») et a donc induit l'Eglise en erreur.*
- *Donc Paul VI n'était pas pape (ou n'était que pape « materialiter »)*

« Or, sur l'infailibilité du pape dans les canonisations, les théologiens ne sont pas unanimes et l'Eglise n'a pas tranché la question. Il n'y a donc pas certitude d'infailibilité comme l'écrit votre ami prêtre. (...) »

« Le sedevacantisme est une « tentation sous apparence de bien » et Mgr Lefebvre n'a pas été préservé de cette tentation mais il n'y a pas cédé puisque, à propos des papes qui depuis les années 1960 détruisent l'Eglise, il écrit : « Evitant de nous poser la question sur ce qu'ils sont nous sommes bien obligés de nous poser des questions sur ce qu'ils font.... » (Postface de « Pierre m'aimes-tu ? »)

« Or, si l'on y réfléchit un peu, il est évident que le sedevacantisme est aussi une impasse menant à brève échéance à la disparition de toute la hiérarchie ecclésiale, et rendant impossible la succession pontificale et apostolique. Il n'y a donc plus qu'un miracle pour résoudre la crise de l'Eglise et de la papauté, crise que nous déclarons ouverte et irrémédiable en affirmant que le Siège de Pierre est vacant. Ainsi, par ses différents effets, le sedevacantisme ne fait que compliquer le problème. Or il résulte surtout de la fausseté du postulat : « Le Pape est toujours infaillible », ainsi que le disait Mgr Lefebvre : « Il y a chez beaucoup de fidèles catholiques une ignorance grave de la nature et de l'extension de l'infailibilité du pape. » (« Un évêque parle », conférence du 2 août 1976 ; éditions DMM. T. 2, page 99) (...) »

« En conclusion pour répondre à la troublante question des canonisations douteuses, il ne faut surtout pas apporter de l'eau au moulin des sedevacantistes, mais, au contraire, se servir des faits que la Providence a mis sous nos yeux afin de ne pas perdre le Nord en ces temps de « Désorientation diabolique ».

Ce qui nous conduit, à nouveau, à rester fidèles à Mgr Lefebvre.

Un certain nombre de fidèles ont lu avec beaucoup de tristesse : « A supposer que la Fraternité s'écarte des paroles de Monseigneur (Lefebvre) elle aurait le droit de le faire sur certains points. (...) La Fraternité est autorisée à s'écarter des choix prudents de ses Supérieurs passés, voire de son fondateur, dès lors qu'elle reste fidèle à sa mission. » (« Fideliter » n° 189 – mai-juin 2009). Quels sont ces « paroles » et ces « choix prudents » dont la Fraternité pourrait s'« écarter » ? Lorsque l'abbé Céliér écrit, par exemple, que la Royauté Sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est plus concevable aujourd'hui (« Fideliter » n° 163 – « Engagement chrétien en politique ») (1) il s'écarte d'un « choix prudentiel » de Mgr Lefebvre qui écrivait, lui : « **Ce qui fait notre opposition, ce n'est pas d'abord la question de la messe. La vraie opposition, l'opposition fondamentale, c'est le Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ** ». Pour Mgr Lefebvre, c'est « **fondamental** » ! Pour l'abbé Céliér ce n'est qu'un simple choix dont on peut s'écarter !... « (L'abbé Céliér) « reprend, en fait, la thèse qu'il avait exposée au Symposium 2003 et qui avait fait scandale car elle proposait ni plus ni moins que l'abandon de la notion de Royauté sociale de Notre Seigneur, **position diamétralement opposée à la pensée de Mgr Lefebvre et à l'enseignement des Souverains Pontifes** » (« Miles » Bulletin des « Chevaliers de Notre-Dame » n° 71. p.7) On mesure mieux ainsi où peut conduire cette liberté prise avec l'enseignement de Mgr Lefebvre !...

Car il y a le « matraquage » conciliaire aussi !

Depuis un certain temps, un certain nombre de fausses informations, induisant des prétendus actes de Mgr Lefebvre, s'étaient régulièrement dans les médias. Ils sont repris et encore repris, pour que les cerveaux s'en imprègnent. On affirme que Mgr Lefebvre a signé tous les actes du Concile (y compris celui sur la « Liberté religieuse ») et qu'il a aussi signé le protocole d'accord de mai 1988. Tout cela est faux et la preuve en a été rapportée depuis longtemps. En ce qui concerne la signature du protocole d'accord le 5 mai 1988, il est incontestable que, si Monseigneur l'a effectivement signé, il est tout aussi incontestable qu'il retira sa signature dès le lendemain matin après avoir passé une nuit épouvantable. Or, la majorité des sites consultés évoquent la signature du 5 mai, mais pas la rétractation du lendemain ! C'est une forme de désinformation de plus en plus couramment employée. En ce qui concerne la signature des actes du Concile, Monseigneur s'en était expliqué lui-même :

« Que la Sainte Vierge confonde ceux qui, par leurs mensonges et leur malice cherchent à tout prix à nous humilier et nous faire passer pour des menteurs ou des gâteux. Si nous étions décédés tous les deux, Mgr de Castro Mayer et moi-même, il serait facile de nous faire mentir, mais de notre vivant, c'est un peu téméraire. Ils ont beau imaginer ce qu'ils veulent, ils ne pourront jamais faire croire que nous avons voté au Concile plusieurs documents ensemble et ils ne pourront jamais prouver que « non placet » signifie « placet ». (...) La liste des signatures des Pères dont les noms se trouvent au volume IV – VII – p. 804 des documents du Concile indique simplement les noms des Pères qui étaient présents à Saint-Pierre, lorsqu'ont été présentés successivement les quatre décrets (sur la Liberté religieuse, l'Activité missionnaire, le Ministère des Prêtres et l'Eglise dans le monde). Il faut être de mauvaise foi pour interpréter ces signatures comme une approbation des quatre décrets ensemble (...) Il est évident et nous l'avons toujours affirmé que Mgr de Castro Mayer, Mgr Sigaud et moi-même avons voté contre la Liberté religieuse et l'Eglise dans le monde. En nous faisant passer pour des menteurs on peut juger de la malhonnêteté de ceux qui se sont empressés de reproduire ces mensonges. Dieu est témoin que nous avons refusé de signer ces deux décrets. Si quelqu'un peut s'en souvenir, c'est bien moi et non ces jeunes qui étaient à peine nés au Concile. » (in « Le Sel de la Terre » n° 2) **Il faut le faire savoir !**

Communiqué de M. l'abbé Meramo.-

M. l'abbé Meramo tient à faire savoir qu'il ne se rattache à aucune association ou groupement particulier depuis son expulsion de la FSPP X pour son refus de la politique sournoise autant que subtile et son opposition aux deux « préalables » suggérés par la Rome moderniste et apostate, qui veut annihiler et absorber toute la résistance à son apostasie. Il exerce son ministère comme un prêtre de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, avec la juridiction que lui accorde la Sainte Eglise, selon le code du droit canon, comme c'est d'ailleurs le cas de tous les prêtres traditionalistes, qu'ils soient de la Fraternité ou en dehors, depuis le brigandage de Vatican II. Tous ceux qui veulent le soutenir dans sa résistance peuvent le faire en envoyant leurs dons, à son nom, au compte suivant :

RIB. 30004 01779 00000889048 12
BNP PARIBAS VILLEFONTAINE (01779)
BIC : BNPAFRPPVBE
IBAN :FR76 3000 4017 7900 0008 8904 812
Contact : pusillus-grx@gmail.com

(1) Ce numéro 163 ne figure plus, mystérieusement, dans les archives de « Fideliter »